



Région wallonne

Arrêté ministériel constatant la désaffectation du site SAE/ALE13 dit Sucrerie à ATH et modifiant l'arrêté ministériel de désaffectation du 12 avril 1988.

Le Ministre de l'Aménagement du Territoire, du Patrimoine et des Transports;

Vu les articles 79 à 93 et 333 à 344 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine relatifs à la rénovation des sites d'activité économiques désaffectés, notamment l'article 80;

Vu l'arrêté ministériel du 12 avril 1988 décidant la désaffectation du site SAE/ALE13 dit SUCRERIE à ATH comprenant les parcelles cadastrées section B, n°811c89, 811d89, 811f72, 811f89, 811m88, 811n90, 811p94, 811f90, 811s87, 811t80, 811x91, 811y91, 811z91, 811w88;

Vu la délibération du Collège Echevinal de la Ville de ATH prise le 23 mai 1995 demandant la modification du périmètre de désaffectation;

Attendu que les parcelles 811e89, 811f89 et 811t80 ont été rachetées par l'Intercommunale IGEHO en vue d'y construire un centre de service;

Attendu que les parcelles 811y91, 811z91, 811f72 et 811w88 appartiennent à des propriétaires privés qui depuis y ont entamé et poursuivent les travaux de rénovation;

Attendu que la S.A. "LES SILOS DE LA DENDRE" a maintenant abandonné l'exploitation des parcelles 811c54, 811k73, 811L36 et section C n°174n de manière à concentrer son activité commerciale et de stockage sur la totalité de la parcelle 811d90;

Considérant qu'il est envisageable dès lors de modifier le périmètre défini par l'arrêté ministériel du 12 avril 1988 précité;

A R R E T E :

Article 1er

Il est arrêté provisoirement que le site d'activité économique n° SAE/ALE13 dit Sucrerie à ATH comprenant les parcelles cadastrées ATH, section B, numéros 811f90, 811c89, 811p94, 811L36, 811k73, 811c54, 811m88, 811x91, 811w91, 811n90, 811s87, section C 174n et repris au plan n° SAE/ALE13 annexé au présent arrêté est désaffecté et doit être rénové.

Art. 2

Le présent arrêté sera transmis :

- à la Ville de ATH pour avis motivé;

- aux propriétaires pour observations et réclamations:

LES SILOS DE LA DENDRE, rue de la Station, 41 7800 ATH;

TATON-PISTAL Emile, rue S. Allende, 6 7810 MAFFLE;

COUVREUR-FOUCART Simon, rue de la Sucrerie, 10 7800 ATH;

PUPPIN-VAN HANDENHOVE, Libérale, rue A. Carnières, 82 6180 COURCELLES;

S.A. Immobilière FERAM, avenue du Bois du Roy, 14 7800 ATH.

Art. 3

L'arrêté ministériel de désaffectation du 12 avril 1988 est abrogé.

NAMUR, le

- 6 JUIN 1995


André BAUDSON